DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-112

Objet: exposition Retro Club des Flandres le 14 mai 2023 – rajout interdiction stationnement

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, En raison d'une exposition de voitures, motos, scooter et cyclomoteurs anciens sur la place du Général de Gaulle le dimanche 14 mai 2022.

ARRETE:

ARTICLE 1:

le stationnement sera interdit sur les emplacements situés le long des grilles de chantier (côté route RD916) du 47, Place du Général de Gaulle (Hôtel de Ville), et ce, du vendredi 12 mai à 7h au dimanche 15 mai jusqu'à 20h : installation d'un stand forain.

ARTICLE 2:

Cette restriction sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 3:

Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 4:

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 11/05/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par Publication ou notification le 11/05/2023 Le Maire,

Frédéric DEVOS